

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LEVROUX
Séance du 11 juillet 2016 – Délibération n°2016/86**

L'an deux mil seize, le onze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Levroux, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs sessions sous la Présidence de Monsieur Alain FRIED, Maire de Levroux Commune nouvelle.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs, Mesdames FRIED Alain, Maire, PREVOST Michèle, BRUN Michel, PESSON Jean Louis, PINEAU Laurent Michel, DEVERS Sylvie, LIMOUSIN Françoise, PILORGET Bernard, DESCAMPEAUX Pascale, adjoints, MAQUIN Magali D'ARMILLE Bruno, ROGER Daniel, ROLAND Isabelle, HERAULT Sandrine, MERLIN Philippe, AUBIN Claudine, MONTINTIN Patricia, TEXERAULT Patricia, LAMARDELLE Jean, BAILLY Cyril, LE PREVOST Christelle, JACQUET Dominique, PALLUAUD Pascal, PINAULT Thierry,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs, Mesdames, FRIED Caroline avait donné pouvoir à Mr ROGER Daniel, VOISIN Isabelle qui avait donné pouvoir à Mr BRUN Michel, SAMAIN Jean Paul qui avait donné pouvoir à Mr PILORGET Bernard, HERVE Daniel qui avait donné pouvoir à Mr PESSON Jean Louis, COUTANT Delphine qui avait donné pouvoir à Mr FRIED Alain, BERTON Damien, BOUE Gaëtan, NIVET Julien,

SECRÉTAIRE : LIMOUSIN Françoise
Date de la convocation : 4 juillet 2016.

**ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LEVROUX –
Délibération n° 2016/86**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,
VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6, L. 151-1 à L. 151-43, L. 153-11 à L. 153-22, R. 153-20 et R 153-21,
VU l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
VU la délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 2013 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,
VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal les 12 février 2016 et 4 mai 2016,
VU le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire,
VU le projet de Plan Local d'Urbanisme dans l'ensemble de ses composantes,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire,**
- **Arrête le projet de plan local d'urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération,**
- **Dis que le bilan de la concertation sera tenu à la disposition du public à la mairie et sera joint à l'enquête publique portant sur projet de plan local d'urbanisme (PLU).**

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera notifiée à :

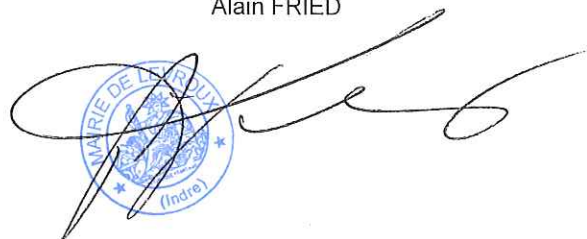
Monsieur le préfet de l'Indre,
Monsieur le président du conseil régional,

Monsieur le président du conseil départemental,
Monsieur le président du syndicat mixte du Pays de Valençay,
Madame la présidente de la chambre de commerce et d'industrie de l'Indre,
Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Indre,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de l'Indre,
Monsieur le président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime,
Monsieur le président de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice :	32
Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de conseillers ayant participé au vote	29

Le Maire,
Alain FRIED



Le Maire: Mr Alain FRIED

